



COMMUNIQUÉ

INTERDICTION D'UTILISATION DE LA CALE DE MISE A L'EAU DU BOURG DE TONNÉGRANDE

Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande, informe les utilisateurs de la cale de mise à l'eau du Bourg de Tonnégrande, qu'en raison d'une très forte érosion de la berge, **l'accès au site est interdit à tous les usagers.**

Des travaux de mise en sécurité de la cale de mise à l'eau sont programmés et tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre une réouverture dans les meilleurs délais.

Montsinéry-Tonnégrande, le 21 Août 2018

Le Maire,



Patrick LECANTE